



Être citoyen, c'est agir.
Vous aussi, soyez prêts.

Préfecture

04 68 51 66 66

Urgence dépannage électricité

0 810 333 900

Urgence dépannage gaz

0 810 893 900

Pompiers 18/112 - Police 17 - Smur 15

Connaître les
bons gestes
en cas
d'inondations



inondaction



LES RISQUES

- La montée des eaux peut entraîner des risques d'explosion et d'électrocution.
- À l'extérieur, le risque de noyade et de blessure par des objets charriés par les eaux est très important.
- En zone inondable, rejoindre un point haut.
- Une voiture n'est pas un abri, vous risquez d'y rester bloqué et de vous noyer.
- N'empruntez pas les passages à gué.

MESURES DE SÉCURITÉ

- Coupez le gaz et l'électricité.
- Ne sortez pas de chez vous.
- Écoutez les consignes de secours sur la radio.
- Gardez avec vous le matériel nécessaire pour faire face à une situation d'isolement.
- Appelez la mairie si vous êtes en présence d'une personne âgée ou en situation de handicap.
- Victime ou témoin d'un accident ? Appelez les pompiers (112).